



**MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET
DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE**

**Direction Nationale de Contrôle
des Marchés Publics**

**A Monsieur le Ministre des Affaires
de la Communauté Est Africaine,
de la Jeunesse, des Sports et de
la Culture**

**à
Bujumbura**

N° 540.5/5419/STSF/2024

OBJET : Non objection à l'annulation du marché portant
achat des drapeaux de la Communauté Est Africaine.
N°[DNCMP/419/F/2022-2023] .

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre lettre Réf:1701/3385/CM/2024 du 02/05/2024 dont l'objet est repris en
marge, j'ai l'honneur de vous informer que la Direction Nationale de Contrôle des Marchés
Publics n'a pas d'objection à ce que ce marché soit annulé conformément à l'article 209 du
Code des Marchés Publics.

Vous voudrez par la suite communiquer les résultats à tous les soumissionnaires
conformément à l'article 210 du Code des Marchés Publics.

Veillez agréer, **Monsieur le Ministre**, l'assurance de ma haute considération.

**LE DIRECTEUR NATIONAL DE
CONTROLE DES MARCHES
PUBLICS**

Révérien NSHIMIRIMANA

COPIE POUR INFORMATION A :

- Monsieur le Ministre des Finances, du Budget
et de la Planification Économique;
- Monsieur le Secrétaire Exécutif de la DNCMP.

**à
BUJUMBURA**